

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

**Nombre de membres en
exercice : 14**

PV de la séance du jeudi 11 février 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un le 11 février l'assemblée régulièrement convoquée le 05 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame OURCIVAL Solange, Maire.

Présents : 13

Sont présents : OURCIVAL Solange, MOINET François, CHASTANET Benoît, RICOU Arnaud, GAUCHET Marylise, DELPECH Nicolas, GOILLON Jean-Yves, JEANNOT DEBRIE Annette, FAUREL Didier, MARTY Florence, PIRAULT Pauline, LABROUE Benoît, PERTUIS Carine.

Votants : 14

Représentés : FOUILLADE Sébastien représenté par LABROUE Benoît

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : GAUCHET Marylise

ORDRE DU JOUR :

1-Délibération n°1 :

Rénovation énergétique du bâtiment ECOLE/CANTINE et de 3 logements situés à l'étage : Modification du plan de financement ;

2-Délibération n°2 :

Prestation d'aide à la réalisation de l'adressage : Validation du devis établi par le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) relatif à la réalisation d'un état des lieux, du nommage des voies, de la numérotation des voies et de l'envoi aux partenaires ;

3-Divers

3.1-Réponse à la question de la famille VIGNET-FOUCAUD locataire d'un logement communal : le Conseil municipal envisagerait-il de vendre ce logement ?

1-Délibération n°1 :

Rénovation énergétique du bâtiment ECOLE/CANTINE et de 3 logements situés à l'étage : Modification du plan de financement

Suite à la demande de la Préfecture en date du 28 janvier 2021, nous devons modifier le plan de financement relatif à la rénovation énergétique du bâtiment ECOLE/CANTINE et de 3 logements situés à l'étage qui a été validé par délibération en date du 10 décembre 2020.

En effet, le total des subventions sollicitées ne peut excéder 80% du montant hors taxes des travaux soit 122 700.80€ sur un total de 153 376.00€.

Le nouveau plan de financement pourrait être le suivant :

	%	ECOLE CANTINE	LOGEMEN TS	TOTAL
– DETR 2021 (Etat)				
• 50% sur 107 967€ (travaux bâtiment école)	50 %	53 983.50€		67 604.10€
• 30% sur 45 402€ (travaux logements)	30 %		13 620.60€	
– Région Occitanie sur chaufferie uniquement soit sur 72 811€	44.5 %	32 400.90€		32 400.90€
– Département du Lot - FAST (5 000€ par logement et 5 000€ pour la chaudière)			20 000.00€	20 000.00€
– CAUVALDOR				2 695.80€
Total des recettes				122 700.80€
Total des dépenses				153 376.00€
Autofinancement communal 20%				30 675.20€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions :

– valide le nouveau plan de financement de ces travaux tel qu'énoncé ci-dessus.

2-Délibération n°2 :**Prestation d'aide à la réalisation de l'adressage : Validation du devis établi par le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) relatif à la réalisation d'un état des lieux, du nommage des voies, de la numérotation des voies et de l'envoi aux partenaires**

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de mettre en place l'adressage sur la commune de Gignac.

Elle rajoute que dans le cadre de son adhésion au Syndicat D'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL), la commune peut bénéficier de la prestation d'aide à la réalisation de l'adressage proposée par le Département.

Elle précise que le coût de cette assistance technique par les services du SDAIL qui comprend la réalisation d'un état des lieux, le nommage des voies, la numérotation des voies et l'envoi aux partenaires s'élève à 2 016.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

- décide de faire appel aux services du Syndicat D'Aménagement et d'Ingénierie du LOT (SDAIL) pour accompagner la commune de GIGNAC dans la mise en place de l'adressage ;
- valide le devis établi par le SDAIL d'un montant de 2 016.00€ HT ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

D'autre part l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'est dit favorable à un rapprochement avec les communes voisines (Cuzance, Pinsac...) qui réalisent l'adressage pour mutualiser l'achat des panneaux ce qui permettrait d'obtenir de meilleurs tarifs.

3-Divers**3.1-Réponse à la question de la famille VIGNET-FOUCAUD locataire d'un logement communal : le Conseil municipal envisagerait-il de vendre ce logement ?**

Rappel de l'historique de ce logement :

Pour information ce logement a été acheté en 2008 pour un montant de 113 115€ honoraires compris, acquisition financée par emprunt.

Le capital restant au 31/12/2020 s'élève à 44 000€

Cet emprunt a été intégré à l'ensemble des 8 prêts renégociés et compactés en un seul prêt en 2020 auprès du crédit agricole dont l'échéance est en 2032 ; il n'est donc pas envisageable de rembourser par anticipation un prêt avantageux (taux de 1.12%) et renégocié il y a tout juste 6 mois.

D'autre part depuis l'acquisition ce logement a fait l'objet de travaux pour un montant de 19 000€.

Vendre ce logement nous priverait d'une part de la recette des loyers soit 6 000€ par an qui compense une partie de cette annuité d'emprunt et d'autre part supprimerait la possibilité d'un turnover.

Après discussion, le Conseil municipal est-il pour donner une réponse favorable sur le principe de la vente de ce logement ?

Pour : 1

Contre : 12

Abstentions : 1

3.2- Communication

Présentation par François Moinet de l'application « intramuros », service financé pour les communes par CAUVALDOR : application en libre téléchargement qui complète le site internet de la Mairie qui va être mis en place d'ici la fin du mois.

Le prochain Gignac infos nouvelle formule est en cours de rédaction.

3.3- Cauvaldor :

Le projet de la cité de la mode ne verra pas le jour

Cauvaldor expansion continue de soutenir les projets locaux tels que les projets créatifs, tel que le Bachelor, formation portée par le Chef étoilé Thierry Marx.